

**Voici un appel lancé par : FIdan**

**les Amitiés Kurdes de Bretagne sont solidaires**

**Harcèlement judiciaire à l'encontre des associations kurdes en France**

**Appel à manifester**

**SAMEDI 24 octobre, 13h30, Place de la République**

Depuis début juin, la communauté kurde de France est touchée par des opérations judiciaires de grande ampleur menées sous le couvert des lois antiterroristes. En dernier lieu, tôt ce matin, la police a effectué des perquisitions musclées aux domiciles des présidents et trésoriers de deux associations kurdes (le Centre Culturel Kurde et la Fédération des Associations Kurdes en France) ainsi que dans les locaux du Centre Culturel Kurde à Paris.

Ce qui nous est reproché? Soutenir le PKK, un parti qualifié de "terroriste" par les "très démocratiques" Etats européens. Paradoxalement, au moment même où avaient lieu ces arrestations et perquisitions à Paris, un groupe de paix composé de plusieurs militants du PKK quittait les montagnes de Qandil au Kurdistan irakien pour aller en Turquie afin de soutenir le processus de paix entamé dans ce pays. Après avoir été interrogés à la frontière par les autorités turques, les membres de cette délégation ont été libérés et autorisés à entrer en Turquie.

Ainsi, alors que la Turquie fait un premier pas vers une négociation avec le PKK, la France garde une approche très rigide à l'égard de cette organisation qui est soutenue par des millions de personnes, y compris par une diaspora kurde très importante en France.

Au lieu de jouer les justiciers antiterroristes avec le PKK, les Etats européens devraient se hâter de soutenir les efforts de paix en Turquie. C'est pour eux un devoir, non seulement parce qu'ils ont une responsabilité dans ce conflit qui dure depuis près de 30 ans, mais aussi parce que la Turquie est aux portes de l'Europe. S'ils continuent à fermer les yeux sur la question kurde et à la traiter comme un problème de terrorisme, ils risquent de voir le conflit déborder chez eux.

Nous appelons à manifester samedi 24 octobre pour demander:

- La fin du harcèlement judiciaire à l'encontre des associations kurdes de France et de leurs membres et dirigeants
- La libération immédiate des personnes placées en garde à vue
- Le soutien par les Etats européens des efforts de paix engagés en Turquie

Nom du document : 24 octobre 2009.doc  
Répertoire : E:\Mes images\SabineB\dossier sabine\site\dossier  
thématique\KURDES  
Modèle : C:\Documents and Settings\Proprietaire\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre :  
Sujet :  
Auteur : Proprietaire  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 08/03/2010 15:25:00  
N° de révision : 1  
Dernier enregistr. le : 08/03/2010 15:28:00  
Dernier enregistrement par : Proprietaire  
Temps total d'édition :3 Minutes  
Dernière impression sur : 08/03/2010 15:28:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 1  
Nombre de mots : 354 (approx.)  
Nombre de caractères : 1 947 (approx.)